

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

DELIBERATION

***Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse***

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 9

pouvoir : 0

ayant pris part à la
délibération : 9

date de la convocation :

2 février 2024

2024/02 N°6

Objet de la Délibération :

Mise à jour des panneaux de
déchèteries

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS, J.PARROT, P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT, P.HENRY
Excusés : J-P.COLIN, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET
Suppléants présents :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu le déploiement à venir de la REP PMCB en déchèterie nécessitant la mise à jour de certains panneaux,

Considérant qu'un accompagnement financier de la REP PMCB et de l'éco organisme Ecomaison pour la mise à jour des consignes de tri est attendu, soit environ 2 140€,

Considérant que l'enveloppe nécessaire pour modifier les consignes est estimée à 3 698€,

Considérant que le reliquat à financer (1 558€) doit être supporté soit par le SMET, soit par les collectivités concernées,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité ;

DECIDE de supporter le reliquat à financer,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

